

POLITIKUES CULTURELLES

# Chronologie

MARS 2014

HISTOIRE DES POLITIKUES CULTURELLES

1971

Culture et communauté

OBSERVATOIRE DES POLITIKUES CULTURELLES



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## ■ SOMMAIRE

---

AVANT-PROPOS	3
CHRONOLOGIE DE L'ANNÉE 1971	4
MÉTHODOLOGIE	10

La série “Chronologie” est une édition numérique en langue française publiée par l’Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le siège est établi 68a, rue du Commerce à B-1040 Bruxelles. Téléphone: 02/413 29 80 – site: [www.opc.cfwb.be](http://www.opc.cfwb.be)

Dépôt légal: D/2014/8651/

Éditeur responsable: Michel Guérin - 68A, rue du Commerce - 1040 Bruxelles

© Tous droits de reproduction réservés, pour tous pays et pour tous les moyens que la technologie permet.

Remerciements particuliers à Béatrice Reynaerts, Martine Grossé et Alexandra Sannia de l’équipe de l’Observatoire qui ont contribué à la réalisation de ce travail; ainsi qu’aux personnels du centre de documentation du C.R.I.S.P., de la Bibliothèque du 27 septembre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Archives et Musée de la Littérature, de la bibliothèque royale Albert premier, pour leur accueil attentionné.

Graphisme et mise en page: Kaos Films - Étienne Mommaerts

Illustration de couverture: © Gianni Tonazzini | Dreamstime.com



# Avant-propos

Voici plusieurs mois, l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert un chantier d'histoire consacré à ces politiques. Ce chantier comporte plusieurs programmes de recherche différents : constitution de source d'histoire orale par l'enregistrement de "grands témoins", recherche et exploitation des archives constituées, recherche et collecte de données relatives aux acteurs et aux organisations, constitution de bibliothèques historiques consacrées aux législations et réglementations, aux budgets, aux travaux parlementaires, aux ministres et administrations de la culture, études de questions d'histoire particulières, dans les diverses disciplines de la connaissance. Au sein de l'équipe de l'Observatoire, ce chantier est dirigé par Roland de Bodt et Jean-Gilles Lowies.

D'emblée ce chantier s'est placé dans la perspective de la commémoration des cinquante ans de la création de la fonction de "Ministre de la culture française" au sein du gouvernement national de l'époque. Moment historique qui annonce, dès juillet 1965, les importants mouvements de réforme institutionnelle qui vont organiser l'autonomie politique entre les différentes communautés culturelles du pays.

Pour rendre accessibles les résultats des travaux de recherche réalisés, dans le cadre de ce chantier d'histoire, l'Observatoire crée une nouvelle série de publications numériques consacrées exclusivement à la "Chronologie" des politiques culturelles. Chaque numéro évoquera une année civile distincte. Dans un premier temps, le chantier d'histoire se concentre sur cette période de cinquante années, qui s'étend de 1965 à 2015.

Le deuxième numéro de la série "Repères" (novembre 2012) a été consacré à l'émergence de la notion de "matières culturelles", instituée par la réforme de la Constitution du 24 décembre 1970. Deux conseils distincts pour les communautés culturelles française et néerlandaise sont alors créés. Les lois de juillet 1971 fixeront les compétences et organiseront le fonctionnement de ces institutions législatives nouvelles et autonomes. Le Conseil pour la Communauté culturelle française sera installé le 7 décembre 1971. Une période passionnante - et passionnée - de l'histoire de notre pays commence ; elle conduira, en août 1980, à l'adoption de la loi spéciale de réforme institutionnelle.

Les premiers travaux de la série "Chronologie" se consacreront prioritairement à ces dix premières années d'existence (1971 à 1980) du Conseil de la Communauté culturelle française, aux législations de politiques culturelles qu'il adopte, aux législations qui témoignent des négociations menées pour approfondir la réforme de l'État.

En publiant ce travail modeste mais constant et rigoureux, l'Observatoire contribue à éclairer et à construire une conscience historique dans le domaine qui est le sien : celui des politiques culturelles.

**Michel Guérin**

Directeur coordinateur

# Chronologie des politiques culturelles<sup>1</sup>

## Année 1971

**8 janvier 1971** – Les niveaux d'études pratiqués par les établissements subventionnés d'enseignement musical sont clarifiés et réorganisés – Source: *Moniteur belge* du 6 mars 1971.

**13 janvier 1971** – Séance officielle d'installation du Conseil de la jeunesse d'expression française – Source: *Cacef, revue de presse*, numéro 2, avril 1971.

**23 janvier 1971** – Ouverture d'un week-end d'étude des problèmes de l'animation culturelle, organisé par la Maison de la culture de Verviers; allocution du Ministre de la culture française, Albert Parisi, à cette occasion – Source: *Cahier Jeb*, numéros 1 et 2, de juin 1971.

**25 janvier 1971** – Le Gouvernement adopte un nouveau cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux de l'administration du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française – Source: *Moniteur belge* du 15 avril 1971.

**17 février 1971** – Une table ronde réunit des experts<sup>2</sup> autour de l'analyse des implications du nouvel arrêté royal du 5 août 1970, fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de la culture et foyers culturels – Source: *Cahier Jeb*, numéros 1 et 2, de juin 1971.

**19 février 1971** – Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 511, est consacré au thème: "Les jeunes et le syndicalisme", par Léonard Doyen – Source: la publication concernée.

**22 février 1971** – Suite au décès de Freddy Terwagne, Ministre francophone des relations communautaires, et à la démission d'Edmond Leburton, un remaniement intervient dans la composition du Gouvernement national; Fernand Dehousse reprend les relations communautaires – Source: *Moniteur belge* du 24 février 1971.

**Mars 1971** – Le CRISP publie un dossier consacré au thème: "Le monde de la jeunesse" – Source: la publication concernée.

**22 mars 1971** – Les membres des commissions consultatives culturelles auprès des studios régionaux de la Radio-Télévision de langue française sont désignés notamment auprès des centres de Mons et Liège – Source: *Moniteur belge* du 20 juillet 1971.

**26 mars 1971** – Le budget de la culture française et le budget des affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1970 sont adoptés – Source: *Moniteur belge* du 16 juin 1971.

<sup>1</sup> Le programme de recherche consacré à l'établissement d'une "chronologie des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles" ainsi que la publication de ces travaux dans la nouvelle série "Chronologie" sont dirigés par **Roland de Bodt**, directeur de recherche à l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

<sup>2</sup> Notamment: Thérèse Mangot, Jean-Pierre Poupko, Henry Ingberg, Pierre Weisgerber, Armand Delcampe, Etienne Grosjean.

**2 avril 1971** – Table ronde organisée par *Le Drapeau rouge* et consacrée au thème : pourquoi l’animation culturelle ?<sup>3</sup> – Source : *Cacef, revue de presse*, numéro 4, août 1971.

**5 avril 1971** – Les membres de la première Commission consultative des centres culturels sont désignés par le Ministre de la culture – Source : *Moniteur belge* du 11 août 1971.

**7 avril 1971** – Établissement de la Médiathèque francophone de Belgique et adoption des conditions d’octroi de subventions aux organismes régionaux et locaux de prêt de moyens audiovisuels – Source : *Moniteur belge* du 18 juin 1971.

**13 avril 1971** – L’arrêté qui organise l’aide à l’industrie cinématographique est modifié – Source : *Moniteur belge* du 1<sup>er</sup> mai 1971.

**26 avril 1971** – Les commissions instituées par la loi du 30 décembre 1963, relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel, sont renouvelées. – Source : *Moniteur belge* du 15 mai 1971.

**6 mai 1971** – Séance officielle d’installation de la Commission consultative des centres culturels – *Cacef, revue de presse*, numéro 4, août 1971.

**15 mai 1971** – Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro double 518 et 519, est consacré à “La révision de la Constitution ; l’évolution des idées et des textes jusqu’en juillet 1970”, par Jan Grootaers – Source : la publication concernée.

**18 mai 1971** – Une table ronde réunit un certain nombre d’experts<sup>4</sup> autour du thème “organisations volontaires et animation socio-culturelle” – Source : *Cahier Jeb*, n° 3, septembre 1971.

**26 mai 1971** – Les membres de la commission consultative culturelle auprès du studio régional de Namur-Brabant-Luxembourg de la Radio-Télévision de langue française sont également désignés – Source : *Moniteur belge* du 20 juillet 1971.

**Juin 1971** – Publication d’un numéro double (1 et 2) des *Cahiers Jeb* consacré aux Foyers culturels et Maisons de la culture – Source : le cahier concerné.

**16 juin 1971** – Le cadre du personnel des instituts de la Radio-Télévision belge est revu et modifié – Source : *Moniteur belge* du 16 septembre 1971.

**22 juin 1971** – La situation des crédits reportés de l’année 1969 est adoptée par le Gouvernement, tant pour les affaires culturelles communes que pour la culture française – Source : *Moniteur belge* du 29 septembre 1971.

**25 juin 1971** – Création à Namur de l’association sans but lucratif “Festival de Wallonie”, sous la présidence de René Close, Gouverneur de la Province de Namur – *Cacef, revue de presse*, numéro 4, août 1971.

**Juillet 1971** (date probable)<sup>5</sup> – Sous la direction du Ministre de la culture française, publication de “Culture et communauté”<sup>6</sup>, qui fait office de cinquième volume (prévu et non publié) du Plan Wigny ; ce volume est

3 Cette table ronde met en présence : Roger Dehaybe (Théâtre de la Communauté de Seraing), Jean Laitat (Maison de la culture de Tournai), Henry Ingberg (Foyer culturel d’Anderlecht), Rosine Lewin et Francis Chenot pour le journal *Le Drapeau rouge*.

4 En particulier : Emile Creutz, Claude Deregowsky, Louise Dewez, Michel Dumont, Marcel Francart, Pierre Gordinne, Irène Pétry, Laurent Sarlet, Simon Sermeux, Lucien Legrand.

5 La datation tient compte des éléments suivants : le volume comporte un extrait du discours prononcé par le Ministre Parisi, à l’occasion de l’installation de la commission consultative des centres culturels (page 103) en date du 6 mai 1971, et il évoque comme programme futur (page 67) l’adoption d’un arrêté royal relatif à la reconnaissance et au soutien des organisations d’éducation permanente ; lequel sera pris par le Gouvernement le 16 juillet 1971.

6 Cet ouvrage est présenté comme une œuvre collective (page 9) de Victor Bachy, Joseph Basile, Max Bastin, André Dejardin, Marcel Deprez, Georges-Henri Dumont, Valmy Féaux, Pierre Graindorge, Etienne Grosjean, Lucien Legran, Edouard Limbos, François Martou, Claude Monsøer, Léo Moulin, René Portugaels, Georges Van Bellaiengh, Jacques Van Damme, Urbain Vanderschraege, Michel Van Zeebroeck, Arnold Wijnants, Jacques Zwick.

consacré à la vie associative et à la politique d'éducation permanente du Ministère – Source: le volume concerné.

**1<sup>er</sup> juillet 1971** – Une nouvelle loi crée des régimes linguistiques distincts au sein de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts – Source: *Moniteur belge* du 31 décembre 1971.

**3 Juillet 1971** – En application de la réforme constitutionnelle de décembre 1970, le Parlement fixe les règles pour la répartition des membres des chambres législatives en groupes linguistiques et prend les premières mesures d'organisation des conseils de communauté – Source: *Moniteur belge* du 6 juillet 1971.

**Du 5 au 16 juillet 1971** – Université d'été organisée à Liège et consacrée au thème "La Bibliothèque et l'éducation permanente – La bibliothèque, l'École et la société de demain"<sup>7</sup> – Source: *Cahier Jeb*, numéro 4, décembre 1972.

**14 juillet 1971** – La convention portant création de "l'Agence de coopération culturelle et technique" et la charte qui y est annexée sont ratifiées par le Parlement – Source: *Moniteur belge* du 26 octobre 1971.

**16 juillet 1971** – Une réglementation nouvelle et originale établit les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente – Source: *Moniteur belge* du 27 août 1971.

**20 juillet 1971** – La situation administrative des enseignants des conservatoires royaux de musique, qui exercent une activité artistique en dehors de l'établissement où ils enseignent, reçoit un règlement particulier – Source: *Moniteur belge* du 10 novembre 1971.

**20 juillet 1971** – Une commission est créée au sein de l'Administration pour examiner les capacités et les aptitudes des candidats aux fonctions spécialisées et notamment les candidats aux emplois d'inspecteur, ouverts auprès de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs – Source: *Moniteur belge* du 8 décembre 1971.

**21 juillet 1971** – En application de la réforme constitutionnelle de 1970, le Parlement fixe les compétences et le fonctionnement des conseils culturels pour la Communauté française et pour la Communauté néerlandaise – Source: *Moniteur belge* du 23 juillet 1971.

**26 juillet 1971** – En application de la réforme constitutionnelle de 1970, le Parlement fixe les règles d'organisation applicables pour la constitution des agglomérations et des fédérations de communes – Source: *Moniteur belge* du 24 août 1971.

**5, 12 et 13 août 1971** – De nouvelles règles sont adoptées en ce qui concerne l'enseignement des arts plastiques à horaire réduit organisé par l'État – Source: *Moniteur belge* du 7 septembre 1971.

**20 août 1971** – En application de la réforme de l'État, une répartition par rôle linguistique est adoptée pour réorganiser le cadre du personnel de l'Inspection des cours artistiques dans les établissements d'enseignement artistique – Source: *Moniteur belge* du 22 janvier 1972.

7 Contributions de Jean Hassenforder, Jean Bataille, J. Foray, Laurence Crayssac, Georges Van Bellaiengh, Jean Charlier, Josiane Philippe, Thérèse Mangot, Henri et Lydie Amblès, Francis Vanelderden, V. Guybet et P. Guinchat, Jean-Pierre Carabin, Eugène Wahle.

**28 août 1971** – Le quota des personnes mises à disposition des organisations de jeunesse est revu à la hausse – Source: *Moniteur belge* du 23 septembre 1971.

**31 août 1971** – Un nouveau cadre organique du personnel des deuxième, troisième et quatrième niveaux de l'Administration du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française est adopté par le Gouvernement – Source: *Moniteur belge* du 9 octobre 1971.

**Septembre 1971** – Publication d'un nouveau numéro (3) des *Cahiers Jeb* consacré à "l'animation socio-culturelle"<sup>8</sup> – Source: le cahier concerné.

**3 septembre 1971** – Le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, numéro 529, est consacré à la "Ligue des familles nombreuses en Belgique" – Source: la publication concernée.

**7 et 8 septembre 1971** – Le cadre du personnel des services communs de la Radio-Télévision belge est revu et modifié par deux arrêtés – Source: *Moniteur belge* des 23 et 28 décembre 1971.

**8 septembre 1971** – Les conditions d'octroi de subventions à l'Institut de musique sacrée de Namur sont fixées par arrêté royal – Source: *Moniteur belge* du 13 janvier 1972.

**13 septembre 1971** – Les conditions d'octroi des premiers prix dans les conservatoires royaux de musique de Bruxelles (section française), de Liège et de Mons sont revues et précisées – Source: *Moniteur belge* du 28 décembre 1971.

**15 septembre 1971** – Une commission consultative des Lettres françaises de Belgique est créée et remplace l'ancien dispositif; ses avis concerneront l'achat d'œuvres éditées en Belgique ou à l'étranger, l'encouragement à la publication de grande valeur, l'aide à la diffusion à l'étranger et l'aide à la traduction – Source: *Moniteur belge* du 5 novembre 1971.

**17 septembre 1971** – Une réglementation originale est adoptée concernant les activités socio-culturelles et sportives organisées ou subventionnées par l'État dans l'enseignement primaire et gardien – Source: *Moniteur belge* du 21 décembre 1971.

**24 septembre 1971** – Les chambres législatives et les conseils provinciaux sont dissous; les élections pour renouveler ces assemblées sont fixées au dimanche 7 novembre 1971 – Source: *Moniteur belge* du 29 septembre 1971.

**8 octobre 1971** – Signature, à Bruxelles, d'un accord entre le Gouvernement belge et le Gouvernement de l'État d'Israël qui porte sur la coproduction en matière de cinématographie – Source: *Moniteur belge* du 26 novembre 1971.

**10 octobre 1971** – Le cadre organique du personnel de premier niveau est adopté pour les services de la culture de l'Administration du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française – Source: *Moniteur belge* du 29 mars 1972.

<sup>8</sup> Il comporte des contributions de Marcel Hicter, Henry Ingberg, Pierre Gordinne, Thérèse Mangot, Valmy Féaux, Joseph Simon, Edouard Limbos, Marcel Deprez, Roger Dehaybe et Jean Laitat et son équipe d'animation de la Maison de la culture de Tournai.

**22 octobre 1971** - L'organisation et le fonctionnement du service social de l'Administration du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française sont fixés. - Source: *Moniteur belge* du 3 décembre 1971.

**22 octobre 1971** - Une nouvelle réglementation originale établit les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux maisons de jeunes et aux centres ruraux de la jeunesse; une "commission consultative des Maisons de jeunes" est également instituée par l'arrêté royal - Source: *Moniteur belge* du 24 décembre 1971.

**25 octobre 1971** - Une réglementation complémentaire précise les conditions d'agrément des maisons de jeunes socialement handicapés; cette nouvelle réglementation crée une "commission pédagogique" pour la politique spécifique à ces maisons de jeunes - Source: *Moniteur belge* du 30 décembre 1971.

**27 octobre 1971** - Pose officielle de la première pierre d'un projet architectural, ambitieux et résolument moderne, destiné à accueillir le "Centre national de formation et de rencontre pour animateurs et responsables de jeunesse et d'éducation permanente" au cœur du domaine de la Marlagne, acquis par le Ministère de la culture française à Wépion - Source: *Cacef, revue de presse*, numéro 6, décembre 1971.

**28 octobre 1971** - Un crédit, prévu au budget du Ministre des Finances pour faire face aux charges résultant de la programmation sociale, de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de la répercussion sur les dépenses de la taxe sur la valeur ajoutée, est réparti entre les divers budgets des départements ministériels pour l'année budgétaire 1971, dont et également en direction du budget des Affaires culturelles communes et de celui de la Culture française - Source: *Moniteur belge* du 20 novembre 1971.

**29 octobre 1971** - Le Ministre de la culture désigne les membres de la commission pédagogique des maisons de jeunes socialement handicapés - Source: *Moniteur belge* du 30 décembre 1971.

**4 et 5 novembre 1971** - Après avoir consacré un premier numéro (537, du 29 octobre 1971) à ce sujet, le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie deux numéros complémentaires (538 et 539) à "La préparation des élections législatives du 7 novembre 1971" - Source: les publications concernées.

**7 novembre 1971** - Élections législatives et provinciales - Source: *Moniteur belge* du 29 septembre 1971.

**10 novembre 1971** - Un certificat d'aptitude à l'enseignement de la musique, dans les établissements subventionnés d'enseignement de la musique, est créé - Source: *Moniteur belge* du 12 avril 1972.

**21 novembre 1971** - Élections pour le conseil d'agglomération du Grand-Bruxelles (19 communes) et les conseils des fédérations de communes - Source: *Cacef, revue de presse*, numéro 1, février 1972.

**23 novembre 1971** - Nouvelle répartition linguistique des cadres du personnel entre les trois instituts de la Radio-Télévision belge - Source: *Moniteur belge* du 29 décembre 1971.



**25 novembre 1971** – Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* consacre un numéro double (540-541) au thème: “Les fusions des communes, de 1964 à 1971”, par Étienne Van Hecke – Source: la publication concernée.

**29 novembre 1971** – Le Ministre de la culture approuve et fixe la structure, le fonctionnement et le programme des études de l’Institut de musique sacrée établi à Namur – Source: *Moniteur belge* du 23 août 1972.

**Décembre 1971** – Publication d’un nouveau numéro (4) des *Cahiers Jeb* consacré aux “problèmes socio-culturels des immigrés”<sup>9</sup> – Source: Le cahier concerné.

**7 décembre 1971** – Dans les locaux du Sénat, séance d’installation du Conseil culturel de la Communauté culturelle française<sup>10</sup> conformément à la loi du 21 juillet 1971; élection du premier président de ce Conseil: Georges Dejardin; élection des membres de la Commission provisoire chargée de la rédaction d’un projet de règlement d’ordre intérieur pour le Conseil – Source: *Compte rendu intégral* de la séance, numéro 1, première session (1971-1972).

**17 décembre 1971** – Le *Courrier hebdomadaire du CRISP* publie deux numéros (544 et 545) consacrés aux résultats des “élections législatives du 7 novembre 1971” – Source: la publication concernée.

**21 décembre 1971** – Un budget de crédits provisoires, pour l’année budgétaire 1972, est ouvert à chaque département ministériel dont et y compris pour les affaires culturelles communes et la culture française – Source: *Moniteur belge* du 30 décembre 1971.

**28 décembre 1971** – Dans l’enseignement artistique, un examen est annoncé le 12 janvier 1972, pour évaluer la connaissance de la langue française des enseignants – Source: *Moniteur belge* du 28 décembre 1971.

9 Ce numéro se revendique d’une approche commune de Halina Czarnocki, Claude Dufour, Camille Pichault, Anne Remiche-Martinov, Arlette Pollain, Hélène Van De Schoor, Jean Calmeyn, Vincenzo Curzi, Roger Dehaybe, Marcel Deprez, Léonard Doyen, Marcel Etienne, Albert Gabbiadini, Lucien Legrand, Albert Martens, Joseph Pollain, Mauro Sbolgi, Abdel Hamid Soltani, Claude Stoclet, José Toussaint; il comporte également des contributions empruntées à Ivo Saccomano et Angélique Ionnatos.

10 En ouverture de la séance, la présidence de l’assemblée est assurée par René Lefebvre, qui est le doyen d’âge, et les deux plus jeunes membres de l’Assemblée – Robert Collignon et Jean Gol – prennent place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

## MÉTHODOLOGIE

Le travail qui est accompli pour dresser cette chronologie des politiques culturelles, par année civile, repose sur un certain nombre de principes organisateurs.

### Le choix de la période

La période, qui est formée par l'ensemble des années dont la chronologie sera explorée, établie et publiée, sera identique à celle qui a été choisie pour la première phase du chantier d'histoire des politiques culturelles; c'est-à-dire: à dater de la création de la fonction de "Ministre de la culture française" dans le gouvernement national jusqu'à nos jours, soit de 1965 à 2015.

La première période d'investigation de ce travail se concentrera plus particulièrement sur les années 1965 à 1982; c'est-à-dire depuis la création de la fonction de "Ministre de la culture française" jusqu'à la mise en place des institutions communautaires organisées en application de la loi spéciale de réforme institutionnelle du 8 août 1980.

Par conséquent, les douze premiers numéros de la publication "Chronologie" seront consacrés aux années 1971 à 1982; les numéros des années 1965 à 1970 seront réalisés et viendront s'intercaler, selon les possibilités de la recherche et de la publication.

Pour le mois de juillet 2015, date du cinquantième anniversaire du ministère de la culture française, l'objectif du programme consiste à rendre disponible l'ensemble de la chronologie des politiques culturelles de 1965 à 1982.

Chaque information consignée dans la chronologie précise sa source originale. La chronologie ne comporte aucune information dont la source originale n'est pas identifiée.

### Le choix des sources

Constitue une référence générale pour ce programme, la chronologie établie par Alain de Wasseige dans l'ouvrage *La culture dans la Communauté française*, publié par le Ministère en 2004, sous la direction de Martine Lahaye, à l'époque Directrice générale de la culture.

Les sources principales pour l'établissement de la chronologie sont constituées par:

- le *Moniteur belge* et, plus particulièrement, les législations, les réglementations, les avis officiels (avec certaines limites);
- les travaux parlementaires du Conseil de la communauté culturelle française et, plus particulièrement, le *compte-rendu intégral* des séances.

Les sources secondaires pour l'établissement de la présente chronologie sont constituées par:

- les publications du Ministère de la culture française et, plus particulièrement, les *Cahiers Jeb*, régulièrement publiés durant les années concernées;
- les publications des organes de la politique culturelle et, plus particulièrement, les *Dossiers* et *Cahiers du Cacef*, régulièrement publiés durant ces années.

Le troisième type de sources consultées pour l'établissement de la présente chronologie est constitué par:

- le *Courrier hebdomadaire* du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) qui est une organisation pluraliste dont la référence est incontestable, dans le

domaine de l'observation de la vie politique belge, au cours des années concernées.

L'ensemble de ces différents niveaux devrait être progressivement étendu à d'autres sources (éditions universitaires, autres publications officielles, quotidiens, bulletins d'information d'institutions culturelles, etc.) Ces perspectives ouvrent des horizons de travail pour les mémoires de fin d'étude ou pour les travaux de doctorat des générations qui viennent!

### Le choix des diverses catégories d'information

À ce stade, il ne s'agit pas d'une chronologie de la vie culturelle en Communauté française de Belgique, mais d'une chronologie des politiques culturelles. Il ne s'agit pas non plus d'une chronologie des politiques publiques de la culture; en effet, les provinces, les villes et les communes ne sont prises en considération que dans le cadre des politiques développées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces délimitations ne traduisent ni un désintérêt pour la vie culturelle ni un désintérêt pour l'action des pouvoirs publics locaux, mais un choix pragmatique et opérationnel qui oriente une première phase de ce travail. Le lecteur en conviendra: si ces premières délimitations du périmètre d'information sont fondatrices de la démarche d'observation, elles n'en restent pas moins fragiles.

Ces délimitations sont interprétées ici dans le sens d'une observation historique consacrée aux faits politiques qui "déterminent" ou qui "témoignent" de l'exercice d'une volonté publique, nationale ou communautaire, agissant dans les divers domaines des matières culturelles. Or, les faits politiques qui déterminent cet exercice ne relèvent pas nécessairement des matières culturelles elles-mêmes. Par exemple, les successives élections et négociations politiques pour la formation de majorités gouvernementales constituent les conditions d'organisation de l'autonomie culturelle, dans notre pays, sans nécessairement concerner les contenus des politiques culturelles, considérées au sens strict. Cependant, ces événements sont pris en compte, dans le cadre de l'établissement de cette chronologie, parce qu'ils appartiennent à la même histoire politique des politiques culturelles.

Seuls des choix raisonnés - qui paraîtront éventuellement arbitraires - devraient permettre d'expérimenter la portée concrète, la légitimité et la validité de ces distinctions. Le programme doit donc être considéré dans sa dimension évolutive. Les options adoptées ici pour le choix des sources sont susceptibles d'extension et de diversification; ainsi, il relève de la dynamique du travail que des versions successives de la chronologie, établies pour chacune de ces années, puissent venir enrichir *nos représentations historiques des liens et des résonances entre les faits politiques, les politiques culturelles et les faits culturels*. Car telle est probablement une des ambitions les plus étendues pour cette démarche.

Le statut de cette publication est donc bien celui-ci: il s'agit d'une première livraison qui œuvre dans le sens de l'établissement d'une chronologie des politiques culturelles de l'année 1971. Mais ces réserves posées et acceptées, le lecteur pourra évaluer, à la lecture de ce premier numéro, que l'exercice offre déjà de multiples intérêts.

21 mars 2014

**Roland de Bodt**  
Directeur de recherche